CIRCULAIRE *à MM. les curés et les missionnaires, au sujet de l'établissement de l'œuvre de la Propagation de la Foi.*

Québec, 28 décembre 1836.

Monsieur le Curé,

QUELQUE chère que soit à la religion l'œuvre de la Propagation de la Foi recommandée à ce diocèse par notre Lettre Pastorale en date de ce jour, la note que nous y avons insérée vous laisse assez apercevoir que ce n'est qu'avec répugnance que nous l'adressons à certaines paroisses où nous savons que la détresse se fait vivement sentir. Aussi devons-nous vous prévenir que nous ne nous attendons pas que l'Association qu'il s'agit d'établir puisse procurer, cette année, d'abondans secours à nos missions.

Mais, comme dans les paroisses même les plus affligées par la mauvaise récolte, il peut se trouver des fidèles qui seront bien aises de profiter des avantages spirituels attachés à cette Association, et pour qui l'accomplissement des œuvres requises sera possible, partout la lecture de notre Lettre Pastorale pourra se faire au temps prescrit ; et nous vous laissons à déterminer si le contenu de la note mentionnée doit s'appliquer littéralement ou non à l'état actuel de votre paroisse. Au reste, il vous sera libre de renouveler cette lecture dans des circonstances qui vous paraîtront moins fâcheuses, en adressant alors aux fidèles des exhortations plus pressantes pour en assurer le succès.

Notre désir ayant été d'assimiler, autant que possible, notre Association pour la Propagation de la Foi à celle qui existe en France depuis quelques années, laquelle a déjà procuré d'immenses secours aux missionnaires catholiques qui prêchent l'évangile dans les pays étrangers d'outre-mer, nous avons pris ici, comme on a fait en France, le moyen d'éloigner du clergé tout soupçon de vues intéressées ou arbitraires dans la disposition des aumônes. Voilà pourquoi le règlement de l'Association qui accompagne notre Lettre Pastorale, ne paroît vous présenter qu'une organisation toute laïque, en ce qui concerne la collection de ces aumônes ainsi que leur distribution. Mais nous n'en sommes pas moins persuadé que le succès de l'entreprise dépendra du zèle du clergé ; et, quoiqu'il soit dit dans le règlement que nous venons de mentionner, que, dans chaque paroisse, l'Association peut commencer par la première personne qui désirera favoriser cette œuvre, nous savons bien que partout il faudra que le pasteur marche en tête du troupeau, et lui suggère les moyens de profiter des avantages qui doivent être le résultat de l'œuvre que nous proposons Nous ne croirions pas rendre justice à notre clergé, si nous ne comptions pas avec assurance sur sa co-opération dans une entreprise que nous avons d'autant plus à cœur que nous connaissons les besoins immenses des missions déjà établies dans notre diocèse, et que nous nous voyons dans l'urgente nécessité d'en établir de nouvelles.

Les ressources que la charité des catholiques de cette province procura, il y a quelques années, aux missions formées dans le territoire du Nord-Ouest, et régies par Mgr. l'évêque de Juliopolis, ces ressources, disons-nous, vont bientôt s'épuiser— Nous désirons en outre mettre à exécution le projet d'envoyer des missionnaires dans le pays situé entre les Montagnes de Roches et la Mer Pacifique ; pays qui appartient encore, au moins en partie, au diocèse de Québec—De plus, nous nous sentons pressé de faire annoncer les vérités de la foi aux peuples sauvages qui habitent les terres

1836
(15)

terres arrosées par la rivière St. Maurice, et les profondeurs de la côte de Labrador jusqu'à la Baie d'Hudson. Nous devons encore ajouter à cela que les pauvres colons de nos nouveaux établissemens, des townships, par exemple, sont tellement privés des moyens de pourvoir à la subsistance des prêtres qui les desservent, qu'il est de toute urgence que l'on procure à ceux-ci des supplémens qui leur assurent au moins le nécessaire. Toutes ces missions, tant établies qu'à établir, demandent des secours que l'Association que l'on veut former aujourd'hui peut seule leur procurer.

Cette Association n'est point une institution unique ni nouvelle en son genre. C'est au moyen de semblables institutions qu'en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, dans les Etat-Unis de l'Amérique, et dans bien d'autres pays, on a amassé et l'on amasse encore, tous les jours, des sommes énormes malheureusement destinées à répandre partout des bibles falsifiées et d'autres livres dont le but est de propager l'erreur—Dans l'un de ces pays, qui a fourni l'idée modèle de l'œuvre de la Propagation de la Foi, il existe une association dont tous les membres mettent de côté un sou par semaine pour pourvoir aux frais de missions qu'ils appellent ***Missions chez les infidèles ;*** et nous voyons, par des rapports dont nous avons eu communication, qu'au moyen de ces modiques contributions réunies, ces associés ont maintenant en pays étrangers des milliers de missionnaires de l'erreur, lesquels ont à partager entr'eux près d'un million de livres sterling par chaque année, somme à la quelle se montent les contributions réunies. Nous laissons à vous-mêmes à en juger : ne serait-il-pas honteux pour nous, qui avons le bonheur de posséder la vraie foi, de ne point adopter un moyen aussi facile que celui que nous proposons, et qui, mis en œuvre, pourrait cependant faire porter les lumières de l'évangile aux infortunées peuplades qui vivent dans notre voisinage ?

Ces détails, quelque propres qu'ils puissent être à inspirer aux catholiques l'émulation et le zèle pour la propagation de la vraie foi, nous n'avons cependant pas cru, et ce par raison de délicatesse, devoir les faire entrer dans notre Lettre Pastorale ; mais nous sommes persuadé que vous en tirerez un parti convenable dans les instructions particulières dont vous accompagnerez la lecture de la dite Lettre.

Nous ne terminerons point la présente Circulaire sans vous suggérer le procédé que nous regardons comme le plus propre à organiser l'Association dans votre paroisse. Nous pensons qu'après avoir fait la lecture de notre Lettre Pastorale, et avoir exhorté vos paroissiens à entrer dans cette pieuse Association, tant pour leur avantage particulier que pour celui de la religion, vous n'aurez rien de mieux à faire qu'à lire immédiatement le règlement, en ajoutant quelques explications partout où vous les trouverez nécessaires Cela fait, recommandez à quelques personnes pieuses de votre paroisse de s'adjoindre chacune neuf autres personnes, dont elle recueilleront les aumônes. Il arrivera que, par ce procédé, vous aurez constitué vous-même autant de syndics, sans qu'il soit nécessaire de faire une élection, et il vous suffira de faire cette recommandation à dix personnes, pour vous assurer cent associés. Peut-être même sera-ce assez que vous vous adressiez à une seule personne pieuse et influente, pour vous procurer le même nombre de cent ; puisque, sur votre recommandation, cette personne pourra s'en adjoindre elle-même neuf autres qui se constitueront chefs de ***sections :*** ce seront particulièrement les personnes du sexe, chez qui il règne généralement plus de piété, et qui ont en outre plus de loisir, qui pourront vous être d'un plus grand secours.

Nous avons la confiance que cette manière de procéder à l'organisation de l'Association réussira en Canada comme elle a réussi dans tous les endroits où elle a été établie jusqu'à présent. Par là il ne sera pas nécessaire de recourir aux élections ni à la création de bureaux, dont un des inconvéniens serait de vous donner, par fois, des tracasseries que nous aimons à vous épargner.

Si vous suivez ce procédé, il arrivera qu'une femme pieuse ou une jeune personne du sexe recrutera avec zèle dans sa propre famille ou chez ses amis un nombre d'associés, et vous tiendra lieu d'un syndic, que sa probité rendrait bien digne du choix que l'on

l'on ferait de lui dans une élection solennelle, mais qui ne s'occuperait pas de l'œuvre avec autant d'intérêt que les personnes dont nous parlons, et que nous vous recommandons particulièrement d'employer.

Si nous vous suggérons d'employer particulièrement à cette œuvre les personnes du sexe, ce n'est pas que nous voulions que ce soit à l'exclusion des hommes que vous aurez raison de regarder comme suffisamment qualifiés et que vous ne manquerez pas d'employer aussi; mais c'est parce qu'il est bien connu que chez les personnes du sexe, la piété est plus vive, et que c'est de leur part que nous devons attendre plus de zèle pour une institution de cette nature. Nous savons d'ailleurs que c'est par ce même moyen que cette œuvre s'est accréditée en France. C'est à une fille pieuse que l'Association de Lyon doit son organisation sur un plan à peu près semblable à celui que nous vous proposons—Cette vertueuse fille, encore vivante, a la consolation de voir qu'une œuvre à laquelle elle a mis la première main en se mettant à la tête de quelques amies, peut présenter chaque année une somme d'environ 300,000 francs, pour pourvoir à la subsistance des missionnaires envoyés chez les infidèles, outre les secours spirituels qu'elle procure à un nombre immense de fidèles, disséminés dans 77 diocèses de France où les relations que nous avons en mains attestent que cette Association est maintenant établie.

Nous vous invitons, Monsieur le Curé, à joindre vos prières aux nôtres, pour attirer les bénédictions du ciel sur une œuvre si glorieuse à la religion, et que vous allez regarder, nous n'en doutons pas, comme digne, par son objet, de votre plus ardente sollicitude.

Nous saisissons cette occasion pour vous donner communication d'un bref du 28 février 1836, que nous reçumes, il y a quelque temps, et en vertu duquel les fidèles du diocèse de Québec peuvent gagner l'indulgence plenière attachée à l'exposition du St. Sacrement qui a lieu le dimanche de la Quinquagésime et les deux jours suivans, en ne visitant qu'une seule fois, l'un de ces trois jours, l'église où se fait cette exposition.

Le même bref accorde aux missionnaires de ce diocèse qui ne peuvent se confesser que rarement, à raison de leur éloignement d'un confrère, la faveur de pouvoir gagner les indulgences plénières attachées à certaines pratiques de piété, sans confession actuelle, dans tous les cas où cette condition étant requise, ils ne pourraient néanmoins la remplir que très-difficilement. L'indulgence du Jubilé est exceptée de cette concession.

Je suis bien sincèrement,

Monsieur le Curé,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

✠ JOS. EV. DE QUEBEC.

Pour vraie copie.